

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2104

24 août 2012

SOMMAIRE

A.C.I.E.R.	100973	Karben S.à r.l.	100946
Aconda Investments S.A.	100967	Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l.	100957
Alegis S.à r.l.	100978	SCI Magritte	100990
Altice B2B Lux Holding S.à r.l.	100967	SCI Magueritte	100992
Anmaur Holdings (Luxembourg) Sàrl ...	100974	Union Immobilière Luxembourgeoise ..	100959
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. .	100973	Valora S.A.	100964
Aprix S.A.	100979	Vasudevam S.A.	100965
AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction	100979	Vaulux International SPF S.A.	100965
Association rue Philippe II	100979	Venturi S.A.	100965
Avilix Group Aktiengesellschaft	100966	Vevibalux S.à.r.l.	100966
AZ Euro Investments S.à r.l.	100981	VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial	100966
BGP Holdings Europe S.à r.l.	100984	Vincenzo Logrillo Promotions S à r.l. ...	100966
BIS MULTISERWIS - Niederlassung Lu- xemburg	100978	Vito S.A.	100966
Builders Reinsurance S.A.	100984	Waterways S.A.	100965
CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l.	100973	WBB Invest S.A.	100967
Cellotek Finance (Luxembourg) S.à r.l.	100985	Webmedia Group S.A.	100967
Cellotek Holding (Luxembourg) S.A. ..	100984	Webworld Company S.A.	100967
ClearingHouse for Intellectual Property S.A.	100985	Webworld Company S.A.	100968
Cloche d'Or S.A.	100990	Westray Business S.A.	100968
Cloverleaf International Holdings S. à r.l.	100988	Wildwood	100982
CMS Management Services S.A.	100989	Wildwood 1	100982
Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS	100972	Woodbridge International Holdings S.A.	100968
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.	100988	Woodford S.à r.l.	100967
"Croce Del Sud S.A."	100972	WP Roaming III S.à r.l.	100969
Crown Investments S.à r.l.	100989	WTC Sub-Holdings S.à r.l.	100968
Czech Real Estate Regions S.à.r.l.	100985	Xenon Media Films S.A.	100970
Dunlion Sàrl	100989	X-Lizenzen Management S.A.	100969
FR Barra 1 S.à r.l.	100971	YAPITAL Financial A.G.	100969
		YAPITAL Financial A.G.	100969
		Yoko Investments S.à r.l.	100971
		Yolande Coop	100972
		Zahnmanufactur Sàrl	100972

Karben S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.135,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 168.905.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of July.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach.

There appeared:

Mr. Mauricio Jorba Servitje, born on September 20th, 1948, in Mexico City, Mexico, having his address at Camino al Olivo 95, Dpt. C-202, Lomas de Vista Hermosa, Cuajimalpa 05100 Mexico D.F.;

Mr. Luis Jorba Servitje, born on June 13th, 1958, in Barcelona, Spain, having his address at Bosque de Rio Frio 31, Col. La Herradura, Huixquilucan Edo. de Mexico C.P. 52784;

Mr. Santiago Jorba Aliacar, born on December 24th, 1984, in Mexico City, Mexico, having his address at Santa Anita 179, Lomas Hipodromo Nauchalpan, EM 53900 Mexico;

Mr. Juan Pablo Jorba Aliacar, born on September 19th, 1974, in Barcelona, Spain, having his address at Ave. El Campanario 96 Casa 18, Queretaro, Queretaro CP 76146;

Ms. Mireya Jorba Aliacar, born on September 24th, 1980 in Mexico City, Mexico, having her address at Ave. Explanada #1635, Col. Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. CP 11,000, Mexico;

Ms. Lorea Jorba Aliacar, born on December 1st, 1975, in Barcelona, Spain, having her address at Paseo de Los Manzanos 10, Club Golf Los Encinos, Amomolulco, Lerma, Edo. Mexico 52000, Mexico; and

Ms. Maria Belen Jorba Aliacar, born on July 22nd, 1972, in Barcelona, Spain, having her address at Ejercito Nacional 708 Depo 1002, Polanco Reforma, Mexico D.F. 11550;

here all represented by Ms. Peggy Simon, private employee with professional address at 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of seven (7) proxies established in June and July 2012, as the case may be.

The said proxies, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Karben S.à r.l.", having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 168.905 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated May 8th, 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés number 1586, on June 25th, 2012.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all of which are fully paid up.

III. The appearing persons, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolved to designate the twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each as the class A shares ("Class A Shares").

Second resolution

The shareholders resolved to increase the share capital of the Company in the total amount of one hundred and thirty-five U.S. Dollars (USD 135.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) to twenty thousand, one hundred and thirty-five U.S. Dollars (USD 20,135.-), by creation and issue of one hundred and thirty-five (135) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, to be divided in the different Company's classes of shares as follows:

- Fifteen (15) class B shares (the "Class B Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) class D shares (the "Class D Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) class E shares (the "Class E Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) class F shares (the "Class F Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Fifteen (15) class G shares (the "Class G Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Fifteen (15) class H shares (the "Class H Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up;
- Fifteen (15) class I shares (the "Class I Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up; and
- Fifteen (15) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Subscription - Payment

The shareholders unanimously resolved to accept, in each class, the subscription of the new issued shares as follows:

1. Mr. Mauricio Jorba Servitje, prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to five (5) Class B Shares, five (5) Class C Shares, five (5) Class D Shares, five (5) Class E Shares, five (5) Class F Shares, five (5) Class G Shares, five (5) Class H Shares, five (5) Class I Shares and five (5) Class J Shares and to have them fully paid up in the nominal amount of forty-five U.S. Dollars (USD 45.-), along with the payment of a share premium in the amount of five million, three hundred and seventy-four thousand, seven hundred and fifty U.S. Dollars (USD 5,374,750.-), by a contribution in kind consisting of sixteen thousand, six hundred and sixty-seven (16,667) shares of Pendragon Management, Inc., a corporation incorporated pursuant to the British Virgin Islands laws, having its registered office at Arawak Chambers, Road Town, Tortola, British Virgin Islands (the "Contributed Company"), and being transferred to the Company at the fair market value of five million, three hundred and seventy-four thousand, seven hundred and ninety-five U.S. Dollars (USD 5,374,795.-) (the "First Contribution in Kind");
2. Mr. Luis Jorba Servitje, prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to five (5) Class B Shares, five (5) Class C Shares, five (5) Class D Shares, five (5) Class E Shares, five (5) Class F Shares, five (5) Class G Shares, five (5) Class H Shares, five (5) Class I Shares and five (5) Class J Shares and to have them fully paid up in the nominal amount of forty-five U.S. Dollars (USD 45.-), along with the payment of a share premium in the amount of five million, three hundred and seventy-four thousand, seven hundred and fifty U.S. Dollars (USD 5,374,750.-), by a contribution in kind consisting of sixteen thousand, six hundred and sixty-seven (16,667) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of five million, three hundred and seventy-four thousand, seven hundred and ninety-five U.S. Dollars (USD 5,374,795.-) (the "Second Contribution in Kind");
3. Mr. Santiago Jorba Aliacar, prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share and to have them fully paid up in the nominal amount of nine U.S. Dollars (USD 9.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty U.S. Dollars (USD 1,074,950.-), by a contribution in kind consisting of three thousand, three hundred and thirty-three (3,333) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty-nine U.S. Dollars (USD 1,074,959.-) (the "Third Contribution in Kind");
4. Mr. Juan Pablo Jorba Aliacar, prenamed, through his proxyholder, declared to subscribe to one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share and to have them fully paid up in the nominal amount of nine U.S. Dollars (USD 9.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty U.S. Dollars (USD 1,074,950.-), by a contribution in kind consisting of three thousand, three hundred and thirty-three (3,333) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty-nine U.S. Dollars (USD 1,074,959.-) (the "Fourth Contribution in Kind");
5. Ms. Mireya Jorba Aliacar, prenamed, through her proxyholder, declared to subscribe to one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share and to have them fully paid up in the nominal amount of nine U.S. Dollars (USD 9.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty U.S. Dollars (USD 1,074,950.-), by a contribution in kind consisting of three thousand, three hundred and thirty-three (3,333) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty-nine U.S. Dollars (USD 1,074,959.-) (the "Fifth Contribution in Kind");
6. Ms. Lorea Jorba Aliacar, prenamed, through her proxyholder, declared to subscribe to one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share and to have them fully paid up in the nominal amount of nine U.S. Dollars (USD 9.-), along with the payment of a share premium in the amount of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty U.S. Dollars (USD 1,074,950.-), by a contribution in kind consisting of three thousand,

three hundred and thirty-three (3,333) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty-nine U.S. Dollars (USD 1,074,959.-) (the "Sixth Contribution in Kind"); and

7. Ms. Maria Belen Jorba Aliacar, prenamed, through her proxyholder, declared to subscribe to one (1) Class B Share, one (1) Class C Share, one (1) Class D Share, one (1) Class E Share, one (1) Class F Share, one (1) Class G Share, one (1) Class H Share, one (1) Class I Share and one (1) Class J Share and to have them fully paid up in the nominal amount of nine U.S. Dollars (USD 9.-) , along with the payment of a share premium in the amount of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty U.S. Dollars (USD 1,074,950.-), by a contribution in kind consisting of three thousand, three hundred and thirty-three (3,333) shares of the Contributed Company, and being transferred to the Company at the fair market value of one million, seventy-four thousand, nine hundred and fifty-nine U.S. Dollars (USD 1,074,959.-) (the "Seventh Contribution in Kind").

The First, the Second, the Third, the Fourth, the Fifth, the Sixth and the Seventh Contribution in Kind are collectively referred to as the "Contributions".

Evidence of the contributions existence

Proof of the Contributions' existence and value has been given to the undersigned notary by declarations of free transferability and declarations certifying the fair market value of such contributions, all of which being duly signed by Mr. Mauricio Jorba Servitje, Mr. Luis Jorba Servitje, Mr. Santiago Jorba Aliacar, Mr. Juan Pablo Jorba Aliacar, Ms. Mireya Jorba Aliacar, Ms. Lorea Jorba Aliacar and Ms. Maria Belen Jorba Aliacar as contributors, and the management of the Contributed Company.

Effective implementation of the contributions

Mr. Mauricio Jorba Servitje declares that:

- he is the sole full owner of the First Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Mr. Luis Jorba Servitje declares that:

- he is the sole full owner of the Second Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Mr. Santiago Jorba Aliacar declares that:

- he is the sole full owner of the Third Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Mr. Juan Pablo Jorba Aliacar declares that:

- he is the sole full owner of the Fourth Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Ms. Mireya Jorba Jorba Aliacar declares that:

- she is the sole full owner of the Fifth Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Ms. Lorea Jorba Aliacar declares that:

- she is the sole full owner of the Sixth Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Ms. Maria Belen Jorba Aliacar declares that:

- she is the sole full owner of the Seventh Contribution in Kind and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- all further formalities are in course in the British Virgin Islands, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third parties.

Third resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 6.** The share capital is set at twenty thousand, one hundred and thirty-five U.S. Dollars (USD 20,135.-) divided into:

- Twenty thousand (20,000) Class A Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class B Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class C Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class D Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class E Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class F Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class G Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class H Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up;

- Fifteen (15) Class I Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up; and

- Fifteen (15) Class J Shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-), all subscribed and fully paid-up.

* "Class A Shares " means class A shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class B Shares" means class B shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class C Shares" means class C shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class D Shares" means class D shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class E Shares" means class E shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class F Shares" means class F shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class G Shares" means class G shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class H Shares" means class H shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company;

* "Class I Shares " means class I shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company; and

* "Class J Shares " means class J shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) in the share capital of the Company.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal or par value, as the case may be, is transferred. For the avoidance of doubt, the share premium account is not linked to any specific class of shares. At any time, the amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Fourth resolution

The shareholders further resolved to amend article 8 of the Company's articles of association to give it henceforth the following wording:

" **Art. 8.** The terms used in this article 8 hereof, shall have the meaning set forth below:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and

other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P+ CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including profits of the year and carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares.

Each share entitles its owner to the rights as defined hereunder, and to one vote at the general meetings of the shareholders or the single shareholder, if applicable.

In the event of a dividend distribution, the distributable profit shall be allocated as follows:

- To the holders of (i) Class A Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.25% of the nominal value of the Class A Shares (the "Class A Preferential Dividend") (ii) Class B Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.30% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class B Shares (the "Class B Preferential Dividend"), (iii) Class C Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.35% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class C Shares (the "Class C Preferential Dividend"), (iv) Class D Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.40% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class D Shares (the "Class D Preferential Dividend"), (v) Class E Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.45% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class E Shares (the "Class E Preferential Dividend"), (vi) Class F Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.50% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class F Shares (the "Class F Preferential Dividend"), (vii) Class G Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.55% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class G Shares (the "Class G Preferential Dividend"), and (viii) Class H Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.60% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class H Shares (the "Class H Preferential Dividend"), and (ix) Class I Shares (on a prorata basis) up to an annual distribution representing 0.65% of the nominal value or par value, as the case may be, of the Class I Shares (the "Class I Preferential Dividend"), payable by fully closed accounting year, for the first accounting year pro rata temporaris and the last time for the accounting year before the winding-up of the Company;

- Then, the holders of Class J Shares (on a prorata basis) shall be entitled to receive all the remaining distributable profit.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. initially the Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remaining distributable profit shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially the Class I Shares).

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including by the cancellation of one or more entire classes of shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of shares such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order.

The company may redeem its own shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no Class A Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class B Shares outstanding, (ii) no Class B Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class C Shares outstanding, (iii) no Class C Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class D Shares outstanding, (iv) no Class D Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class E Shares outstanding, (v) no Class E Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class F Shares outstanding, (vi) no Class F Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class G Shares outstanding, (vii) no Class G Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class H Shares outstanding, (viii) no Class H Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class I Shares outstanding, (ix) no Class I Shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any Class J Shares outstanding.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of shares in the order provided for above, such class of shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the

Available Amount (with the limitation however to the total cancellation amount, as defined below, as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of shares of the repurchased and cancelled class of shares shall receive from the Company an amount equal to the cancellation value per share for each share of the relevant class held by them and cancelled.

The cancellation value per share shall be calculated by dividing the total cancellation amount by the number of shares in issue in the class of shares to be repurchased and cancelled.

The total cancellation amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The total cancellation amount for each of the outstanding classes of shares shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the total cancellation amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the shares of the relevant class, the cancellation value per share will become due and payable by the Company".

Fifth resolution

The shareholders further resolved to amend article 21 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following wording:

" **Art. 21. Appropriation of Profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders in accordance with article 8 of the Articles. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve."

Sixth resolution

The shareholders unanimously resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach.

Ont comparu:

M. Mauricio Jorba Servitje, né le 20 septembre 1948, à Mexico City, Mexique, ayant son adresse à Camino al Olivo 95, Dpt. C-202, Lomas de Vista Hermosa, Cuajimalpa 05100 Mexico D.F.;

M. Luis Jorba Servitje, né le 13 juin 1958, à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Bosque de Rio Frio 31, Col. La Herradura, Huixquilucan Edo. De Mexico C.P.52784;

M. Santiago Jorba Aliacar, né le 24 décembre 1984, à Mexico City, Mexique, ayant son adresse à Santa Anita 179, Lomas Hipodromo Nauchalpan, EM 53900 Mexico;

M. Juan Pablo Jorba Aliacar, né le 19 septembre 1974, à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Ave. El Campanario 96 Casa 18, Queretaro, Queretaro CP 76146;

Mlle Mireya Jorba Aliacar, né le 24 septembre 1980, à Mexico City, Mexique, ayant son adresse à Ave. Explanada #1635, Col. Lomas de Chapultepec, Mexico D.F. CP 11,000 Mexico;

Mlle Lorea Jorba Aliacar, né le 1^{er} décembre 1975, à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Paseo de los Manzanos 10, Club Golf Los Encinos, Amomolulco, Lerma, Edo. Mexico 52000 Mexico; et

Mlle Maria Belen Jorba Aliacar, né le 22 juillet 1972, à Barcelone, Espagne, ayant son adresse à Ejercito Nacional 708 Depo 1002, Polanco Reforma, Mexico D.F. 11550;

ici représentés par Mme Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de sept (7) procurations données en juin et juillet 2012, selon le cas.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Karben S.à r.l.» ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 168.905 (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu du notaire instrumentaire en date du 8 mai 2012, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 1586, le 25 juin 2012.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars U.S. (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune.

III. Les comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés ont décidé de désigner les vingt mille (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune comme les parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»).

Deuxième résolution

Les associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent trente-cinq dollars U.S. (135,- USD) afin de le porter de son montant actuel de vingt mille dollars U.S. (20.000 USD) à vingt mille cent trente-cinq dollars U.S. (20.135,- USD), par la création et l'émission de cent trente-cinq (135) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, devant être divisées en différentes classes de parts sociales comme suit:

- Quinze (15) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;
- Quinze (15) parts sociales de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et
- Quinze (15) parts sociales de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»), d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Souscription - Libération

Les associés ont décidé unanimement d'accepter la souscription des nouvelles parts sociales comme suit:

1. M. Mauricio Jorba Servitje, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à cinq (5) Parts Sociales de classe B, cinq (5) Parts Sociales de Classe C, cinq (5) Parts Sociales de Classe D, cinq (5) Parts Sociales de Classe E, cinq (5) Parts Sociales de Classe F, cinq (5) Parts Sociales de Classe G, cinq (5) Parts Sociales de Classe H, cinq (5) Parts Sociales de Classe I et cinq (5) Parts Sociales de Classe J et les libérer intégralement pour un montant nominal de quarante-cinq dollars U.S. (45,-USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions, trois cent soixante-quatorze mille, sept cent cinquante dollars U.S. (5.374.750,- USD), par un apport en nature consistant en seize mille, six cent soixante-sept (16.667) parts sociales de Pendragon Management Inc., une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Arawak Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques (la «Société Apportée»), et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant de cinq millions, trois cent soixante-quatorze mille, sept cent quatre-vingt-quinze dollars U.S. (5.374.795,- USD) (le «Premier Apport en Nature

2. M. Luis Jorba Servitje, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à cinq (5) Parts Sociales de Classe B, cinq (5) Parts Sociales de Classe C, cinq (5) Parts Sociales de Classe D, cinq (5) Parts Sociales de Classe E, cinq (5) Parts Sociales de Classe F, cinq (5) Parts Sociales de Classe G, cinq (5) Parts Sociales de Classe H, cinq (5) Parts Sociales de

Classe I et cinq (5) Parts Sociales de Classe J et les libérer intégralement pour un montant nominal de quarante-cinq dollars U.S. (45,-USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq millions, trois cent soixante-quatorze mille, sept cent cinquante dollars U.S. (5.374.750,- USD), par un apport en nature consistant en seize mille six cent soixante-sept (16.667) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant de cinq millions, trois cent soixante-quatorze mille, sept cent quatre-vingt-quinze dollars U.S. (5.374.795,- USD) (le «Deuxième Apport en Nature»).

3. M. Santiago Jorba Aliacar, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I et une (1) Part Sociale de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de neuf dollars U.S. (9,- USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante dollars U.S. (1.074.950,- USD), par un apport en nature consistant en trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante-neuf dollars U.S. (1.074.959,- USD) (le «Troisième Apport en Nature»).

4. M. Juan Pablo Jorba Aliacar, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I et une (1) Part Sociale de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de neuf dollars U.S. (9,- USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante dollars U.S. (1.074.950,- USD), par un apport en nature consistant en trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante-neuf dollars U.S. (1.074.959,- USD) (le «Quatrième Apport en Nature»).

5. Mlle. Mireya Jorba Aliacar, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I et une (1) Part Sociale de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de neuf dollars U.S. (9,- USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante dollars U.S. (1.074.950,- USD), par un apport en nature consistant en trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante-neuf dollars U.S. (1.074.959,- USD) (le «Cinquième Apport en Nature»).

6. Mlle. Lorea Jorba Aliacar, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I et une (1) Part Sociale de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de neuf dollars U.S. (9,- USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante dollars U.S. (1.074.950,- USD), par un apport en nature consistant en trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante-neuf dollars U.S. (1.074.959,- USD) (le «Sixième Apport en Nature»).

7. Mlle. Maria Belen Jorba Aliacar, prénommé, par son mandataire, déclare souscrire à une (1) Part Sociale de Classe B, une (1) Part Sociale de Classe C, une (1) Part Sociale de Classe D, une (1) Part Sociale de Classe E, une (1) Part Sociale de Classe F, une (1) Part Sociale de Classe G, une (1) Part Sociale de Classe H, une (1) Part Sociale de Classe I et une (1) Part Sociale de Classe J et les libérer intégralement pour un montant de neuf dollars U.S. (9,- USD), avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante dollars U.S. (1.074.950,- USD), par un apport en nature consistant en trois mille trois cent trente-trois (3.333) parts sociales de la Société Apportée, et transférées à la Société à la valeur de marché d'un montant d'un million, soixante-quatorze mille, neuf cent cinquante-neuf dollars U.S. (1.074.959,- USD) (le «Septième Apport en Nature»).

Le Premier, le Deuxième, le Troisième, le Quatrième, le Cinquième, le Sixième et le Septième Apport en Nature sont collectivement désignés les «Apports en Nature»).

Preuve de l'existence des apports

Preuve de l'existence et de la valeur des Apports en Nature a été donnée au notaire soussigné par la production de déclarations de libre transférabilité et de déclarations certifiant la valeur de marché desdits apports, lesquelles ont été dûment signées par M. Mauricio Jorba Servitje, M. Luis Jorba Servitje, M. Santiago Jorba Aliacar, M. Juan Pablo Jorba Aliacar, Mlle Mireya Jorba Aliacar, Mlle Lorea Jorba Aliacar et Mlle Maria Belen Jorba Aliacar, en tant qu'apporteurs, et les représentants légaux de la Société Apportée.

Réalisation effective des apports

M. Mauricio Jorba Servitje, prénommé, déclare ce que suit:

- il est l'unique propriétaire du Premier Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

M. Luis Jorba Servitje, prénommé, déclare ce que suit:

- il est l'unique propriétaire du Deuxième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

M. Santiago Jorba Aliacar, prénommé, déclare ce que suit:

- il est l'unique propriétaire du Troisième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

M. Juan Pablo Jorba Aliacar, prénommé, déclare ce que suit:

- il est l'unique propriétaire du Quatrième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Mlle Mireya Jorba Aliacar, prénommée, déclare ce que suit:

- elle est l'unique propriétaire du Cinquième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Mlle Lorea Jorba Aliacar, prénommée, déclare ce que suit:

- elle est l'unique propriétaire du Sixième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Mlle Maria Belen Jorba Aliacar, prénommée, déclare ce que suit:

- elle est l'unique propriétaire du Septième Apport en Nature contribué et possède le pouvoir d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible; et

- toutes autres formalités sont en cours de réalisation aux Iles Vierges Britanniques, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, les associés ont décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille, cent trente-cinq dollars U.S. (20.135,-USD) divisé de la manière suivante:

- Vingt mille (20.000) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées; et

- Quinze (15) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

* «Parts Sociales de Classe A» signifie les parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe B» signifie les parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe C» signifie les parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe D» signifie les parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe E» signifie les parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe G» signifie les parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe H» signifie les parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe I» signifie les parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

* «Parts Sociales de Classe J» signifie les parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (1,- USD), dans le capital de la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de sa valeur nominale ou comptable, selon le cas, seront transférées. Afin d'éviter tout doute, le compte de prime d'émission n'est lié à aucune classe de parts sociales. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé à tout moment pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.»

Quatrième résolution

Les associés ont par ailleurs décidé de modifier et reformuler l'article 8 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 8.** Les notions reprises dans cet article 8 ont la signification suivante:

Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) augmenté de (i) la prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) selon les cas par le montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts sociales annulée mais réduit de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve (s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts, déterminées chaque fois sur base des Comptes Intérimaires afférents (pour éviter tout doute sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + P + RC) - (Pe + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

PN = profits nets (incluant les profits de l'année et les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la classe de parts Sociales devant être annulée

Pe = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la classe de parts sociales concernée.

Chaque part sociale confère à son propriétaire les droits définis ci-après et une voix à l'assemblée générale des associés ou à l'associé unique, le cas échéant.

Dans le cas d'une distribution de dividende, le bénéfice distribuable sera attribué de la manière suivante:

- aux propriétaires (i) des Parts Sociales de Classe A (au prorata) jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,25% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe A (le «Dividende Préférentiel de Classe A»), (ii) des Parts Sociales de Classe B jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,30% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe B (le «Dividende Préférentiel de Classe B»), (iii) des Parts Sociales de Classe C jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,35% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe C (le «Dividende Préférentiel de Classe C»), (iv) des Parts Sociales de Classe D jusqu'à une

distribution annuelle représentant 0,40% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe D (le «Dividende Préférentiel de Classe D»), (v) des Parts Sociales de Classe E jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,45% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe E (le «Dividende Préférentiel de Classe E»), (vi) des Parts Sociales de Classe F jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,50% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe F (le «Dividende Préférentiel de Classe F»), (vii) des Parts Sociales de Classe G jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,55% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe G (le «Dividende Préférentiel de Classe G»), (viii) des Parts Sociales de Classe H jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,60% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe H (le «Dividende Préférentiel de Classe H»), et ix) des Parts Sociales de Classe I jusqu'à une distribution annuelle représentant 0,65% de la valeur nominale ou comptable, selon le cas, des Parts Sociales de Classe I (le «Dividende Préférentiel de Classe I»), payable une fois les comptes totalement arrêtés, pour la première année sociale pro rata temporis et pour la dernière fois, pour l'année sociale avant la mise en liquidation de la Société;

- puis, tout le bénéfice distribuable restant sera attribué aux détenteurs des Parts Sociales de Classe J (au prorata).

Si l'entièreté de la dernière classe de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par ordre alphabétique, par exemple les Parts Sociales de Classe J), le bénéfice distribuable restant devra alors être attribué à la dernière classe de parts sociales la précédant dans l'ordre alphabétique inversé (par exemple les Parts Sociales de Classe I).

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou pas.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un Associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés, si la Société a plusieurs Associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des Associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de parts sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs classes de parts sociales par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de classes de parts sociales de tels annulations et rachats de parts sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse.

La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Classe A ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe B (ii) aucune des Parts Sociales de Classe B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe C, (iii) aucune des Parts Sociales de Classe C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe D, (iv) aucune des Parts Sociales de Classe D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe E (v) aucune des Parts Sociales de Classe E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe F, (vi) aucune des Parts Sociales de Classe F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe G, (vii) aucune des Parts Sociales de Classe G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Spéciales de Classe H, (viii) aucune des Parts Sociales de Classe H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (ix) aucune des Parts Sociales de Classe I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Classe J.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une classe de parts sociales dans l'ordre mentionné ci-dessus, une telle classe de parts sociales donne droit à ses détenteurs au pro rata de leurs détentions dans cette classe, au Montant Disponible (dans la limite cependant du montant total d'annulation, tel que défini ci-après, tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la classe de parts sociales rachetées et annulées recevront de la Société un montant égal à la valeur d'annulation par part sociale pour chaque part sociale de la classe concernée détenue par eux et annulée.

La valeur d'annulation par part sociale sera calculée en divisant le montant total d'annulation par le nombre de parts sociales émises dans la classe de parts sociales devant être rachetée et annulée.

Le montant total d'annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le montant total d'annulation pour chacune des classes restantes sera le Montant Disponible de la classe considérée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le montant total d'annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la classe concernée, la valeur d'annulation par part sociale sera due et payable par la Société.

Cinquième résolution

Les associés ont par ailleurs décidé de modifier et reformuler l'article 21 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société. Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés conformément à l'article 8 des Statuts. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale».

Sixième résolution

Les associés ont unanimement décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 juillet 2012. Relation: ECH/2012/1222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095246/648.

(120131407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 160.761.

DISSOLUTION

In the year two thousand twelve, on the eleventh day of July.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

"Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.", a private limited liability company incorporated having its registered office at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B165050,

represented by Mr. Bakary Sylla, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 6th July 2012, (the "Sole Shareholder").

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

The appearing party is the Sole Shareholder of "Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à.r.l.", having its registered office at 12 rue Léandre Lacroix, L-1913, Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 160761, has been incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26th April 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1532 on 11th July 2011.

The subscribed capital of the company is set twenty thousand euros (EUR 20,000.-) represented by one hundred (100) shares in registered form, with a par value of two hundred euro (EUR 200.-) each, fully paid up.

The appearing party declares that it has full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company and decides to dissolve and put to Company in liquidation.

Being the sole shareholder of the shares and liquidator of the Company the appearing party, represented as here above declares that all assets have been realised, and property of all assets has been transferred to the sole shareholder that

any and all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for. Regarding any eventual liability presently unknown to the Company and not paid until the date of dissolution, the sole shareholder irrevocably assumes the obligation to guarantee payment of any such liability, with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed.

The appearing party gives full discharge to Robert Kimmels; born on 4th March 1969 in Breukelen (The Netherlands), with professional address at 12, rue Leandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, sole manager of the Company, for his mandate up to this date.

The corporate books and accounts of the Company will be kept for periods of five years at 12, rue Leandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

In order to perform all the formalities relating to the registrations, the publications, the cancellations, the filing and all other formalities to be performed by virtue of the present deed, all powers are granted to the bearer of an authentic copy. However, no confusion of assets and liabilities between the dissolved Company and the share capital of, or reimbursement to the sole shareholder will be possible before the end of a period of thirty days (by analogy of the article 69 (2) of the law on commercial companies) from the day of publication and subject to the non-respect by any creditor of the dissolved Company of the granting of guarantees.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven hundred and fifty euros (750.-EUR).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze Juillet.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

"Leopard Germany Holding Portfolio 1 S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B 165050, («l'Associée Unique»)

représentée par Mr. Bakary Sylla, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 Juillet 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La comparante est l'Associée Unique de la société à responsabilité limitée «Leopard Germany Property Ed Hamburg S.à r.l.», ayant son siège social au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913, Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations numéro 1532 le 11 juillet 2011, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 160761.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

En agissant en qualité de liquidateur de la Société, tant qu'en qualité d'Associée Unique, elle déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer. Tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'Associée Unique, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante au Robert Kimmels avec résidence professionnel au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg, gérant unique, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la Société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'associée unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (par analogie de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter

de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros (750,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé en l'étude à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B.SYLLA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 juillet 2012. Relation: LAC/2012/34096. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, Délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093537/101.

(120130462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Union Immobilière Luxembourgeoise, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-7243 Bereldange, 59, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg C 99.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le treize juin.

Ont comparu:

- Comptoir Général Immobilier (CGI) S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social est situé au 34A boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 130275, dûment représentée par son gérant technique Monsieur Yves Bauer et ayant pour objet l'exploitation d'une agence immobilière avec achat, vente et location de tous biens immobiliers se trouvant au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger. La société a encore pour objet la promotion immobilière. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du porte-feuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins que celle-ci ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui seront de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

- KSI, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3 Kléngbuerghaff, L-9184 Schrodweiler, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 129044, dûment représentée par son gérant technique Monsieur Sébastien Kohl et ayant pour objet la gérance d'immeubles en copropriété, la promotion immobilière, l'achat et la vente d'immeubles, toutes activités d'agent immobilier ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Girst Josée, dont l'enseigne commerciale est HOME CONSULT IMMOBILIÈRE GIRST Josée, en abrégé HC, ayant son activité commerciale au 9, Nic Pletschettstrooss L-9186 Stegen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro A 31502, dûment représentée par Monsieur Frédéric Duquenne, agent immobilier, avec adresse professionnelle au 18 Rue Prince Henri L-9047 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 11 juin 2012.

- IPV, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 25 rue de la Libération, L-8245 Mamer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 120153, dûment représentée par son gérant technique Monsieur Bertrand Wurth et ayant pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, la gérance et la location d'immeubles, la promotion immobilière, l'acquisition et la vente d'immeubles tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, sans que cette liste soit limitative ou exhaustive. Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg

qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

- Uzfruiz, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 59 rue du dix Octobre, L-7243 Bereldange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 163328, dûment représentée par son gérant technique Mademoiselle Sonia Garcia et ayant pour objet l'achat, la vente, l'échange, la location ou la cession de biens immobiliers, de droits immobiliers ou de fonds de commerce de tout ou partie d'immeubles pour compte propre de la société ou pour compte de tiers; l'activité de gestion de biens immobiliers ou de droits immobiliers, ou de syndic de biens immobiliers en copropriété; la promotion immobilière et l'exploitation d'une agence immobilière; le conseil en projets de communication, de publication et de présentation; l'acquisition, la gestion, la mise en valeur par location et de toute autre manière et, le cas échéant, la vente d'immeubles de toute nature, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger pour compte propre. La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises et elle pourra effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

appelés ci-après «membre fondateur du groupement» ou «membre»

constituent entre eux un Groupement d'Intérêt Economique, appelé ci-après le Groupement, qui est régi par les présents Statuts et par la législation applicable au Grand-Duché de Luxembourg, notamment la loi du 25 mars 1991 telle que modifiée jusqu'à la date de signature des présents Statuts; en cas de modification ultérieure de la loi, seules les dispositions impératives s'appliquent aux présents Statuts.

Les membres fondateurs du groupement déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront membres par la suite et dont ils ont arrêté les Statuts comme suit:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes un Groupement d'Intérêt Economique sous la dénomination de "Union Immobilière Luxembourgeoise".

Art. 2. Le siège du Groupement est établi dans la Commune de Walferdange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration.

Art. 3. Le Groupement a pour objets:

- a) de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres;
- b) d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité en réalisant des investissements et projets en commun, en favorisant la coopération entre ses membres et en améliorant ainsi les services rendus aux clients de ses membres;
- c) d'étudier, de concevoir, d'adapter et de promouvoir tout système, toute technique propre à assurer un meilleur exercice de la profession et à offrir de nouvelles possibilités de développement par des structures adaptées aux professionnels.

Le Groupement peut exercer toute opération qu'il jugera utile à l'accomplissement de son objet en restant dans les limites tracées par les articles 1 (1) et 2 de la loi du 25 mars 1991 sur les groupements d'intérêt économique.

Le Groupement pourra effectuer toutes opérations, mobilières et immobilières, commerciales, industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus décrit ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Le Groupement pourra accomplir et conclure tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Il pourra prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire ou présentant un intérêt pour la réalisation de son objet.

Le Groupement pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les personnes physiques ou morales se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Les membres ne sont pas tenus de recourir exclusivement au Groupement pour la pratique de leur activité professionnelle ni de coopérer exclusivement avec les autres membres de celui-ci.

Art. 4. Le Groupement est constituée pour une durée illimitée.

Titre 2. Capital et Financement

Art. 5. Le Groupement est constitué sans capital. Il ne peut rechercher des bénéfices pour son propre compte et ne peut être propriétaire que des moyens qui sont immédiatement nécessaires à l'exécution de sa mission.

Art. 6. Le Groupement démarrera ses activités sur la base de fonds propres provenant de droits d'entrée, de cotisations ainsi que sur la base d'un bénévolat. Pour assurer la pérennité du Groupement, il faudra cependant trouver des revenus pour assurer à moyen terme une indemnisation de certaines prestations, tels les travaux administratifs, de gestion, les commissaires, etc.

Art. 7. À la constitution du Groupement, le droit d'entrée des membres fondateurs est fixé à mille cinq cent Euros (1 500 €). Après la constitution, la cotisation annuelle ne pourra excéder dix mille Euros (10 000 €) par membre actif. Le montant des cotisations annuelles des membres actifs est fixé par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Art. 8. Les cotisations annuelles des nouveaux membres sont recouvrables à compter de leur admission, pour l'année en cours. Le montant de ces cotisations est recalculé au prorata des mois restant à courir jusqu'au trente et un (31) décembre de l'année d'admission.

Art. 9. Toute inscription (ou réinscription en cas de radiation) peut être soumise, outre les cotisations fixées, au paiement d'un droit d'entrée dont le montant est fixé par l'Assemblée Générale et qui devra être acquitté en même temps que la première cotisation.

Art. 10. Les droits d'entrée et cotisations acquittés par les membres du Groupement restent acquis au Groupement et ne leur seront en aucun cas restitués.

Art. 11. Un nouveau membre, lors de son admission dans le Groupement, doit participer aux dépenses du Groupement sur la base des mêmes critères que ceux applicables aux membres existants.

Les membres existants peuvent déterminer, à tout moment, toute autre condition financière à remplir par les nouveaux membres.

Art. 12. Tout membre sera tenu de payer un pourcentage des dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement correspondant aux services effectifs rendus.

Le pourcentage effectif selon lequel les membres doivent participer dans les dépenses relatives aux opérations et au fonctionnement du Groupement doit être déterminé par le Conseil d'Administration immédiatement après la signature des présents Statuts sur la base de critères pertinents et objectifs dûment approuvés par tous les membres.

Art. 13. La répartition des dépenses doit être fournie aux membres sur une base périodique et, dans tous les cas, chaque année le trente et un (31) décembre.

Art. 14. Le Conseil d'Administration peut demander aux membres de payer des avances sur la base d'un pourcentage de répartition provisoire afin de permettre au Groupement de remplir ses obligations et de payer ses dépenses en cours.

Art. 15. Les avances sont régularisées sans délai par la remise de décomptes de dépenses aux membres. Toute différence positive ou négative entre l'avance payée par le membre et son pourcentage effectif dans les dépenses du Groupement durant la période correspondante doit, le cas échéant, être remboursée au membre visé ou au Groupement. Les avances ne peuvent jamais dépasser le total des dépenses engagées par le Groupement durant la période écoulée entre l'établissement de deux décomptes.

Néanmoins, les membres peuvent, à la majorité, décider que la différence positive sera transférée dans un compte provision qui permettra de couvrir des dépenses futures.

Titre 3. Membres, Obligations, Démission, Suspension et Exclusion

Art. 16. Les membres du Groupement sont les membres fondateurs et les membres qui seront acceptés par l'Assemblée Générale des membres dans les conditions fixées par les présents Statuts, le Règlement d'Ordre Intérieur et le Code d'Éthique et de Déontologie.

Art. 17. Le Groupement peut, au cours de son existence, accepter de nouveaux membres.

La décision d'admission est prise par l'Assemblée Générale à la majorité simple, sur proposition du Conseil d'Administration. La qualité de membre du groupement est soumise à la condition expresse du respect des présents Statuts, du Règlement d'Ordre Intérieur voté par l'Assemblée Générale ainsi que du Code d'Éthique et de Déontologie.

Art. 18. L'admission est consolidée par la signature simultanée d'un contrat individuel et des trois documents précités.

Art. 19. Le nouveau membre est tenu des obligations découlant des présents Statuts et des dettes envers les tiers à partir de la date de son admission.

Art. 20. Les membres ont les droits et les obligations suivants:

- utiliser les services du Groupement pour toute opération entrant dans l'objet de celui-ci;
- participer, avec voix délibérative, aux assemblées générales des membres;
- être informé à tout moment des activités du Groupement;
- étudier toutes les mesures et réformes législatives, réglementaires, économiques et sociales;
- transférer toutes les informations permettant le bon fonctionnement du Groupement et de l'activité de ses membres;
- connaître la situation financière du Groupement;
- respecter les Statuts, le Règlement d'Ordre Intérieur et le Code d'Éthique et de déontologie du Groupement.

Art. 21. Chaque membre peut participer aux décisions collectives.

Art. 22. Tout membre est libre de se retirer en adressant sa démission par lettre recommandée avec accusé de réception au Conseil d'Administration de Direction, moyennant un préavis de 3 mois.

Art. 23. Le membre démissionnaire est tenu des obligations financières qu'il a souscrites vis-à-vis du Groupement, que ce soit en qualité de membre, d'emprunteur, de garant ou à un autre titre.

Art. 24. Tout membre du Groupement peut être exclu:

- lorsqu'il ne répond plus aux conditions posées pour avoir la qualité de membre, c'est-à-dire, le non-respect des Statuts, du règlement intérieur ainsi que du Code d'Ethique et de Déontologie;
- lorsqu'il ne suit pas les demandes du Conseil d'Administration;
- lorsqu'il contrevient gravement ou de manière répétée à ses obligations;
- lorsqu'il cause ou menace de causer des troubles graves dans le fonctionnement du Groupement; et
- en cas de mise en liquidation, de mise faillite ou de procédure d'insolvabilité ouverte à son encontre en application des dispositions nationales qui lui sont applicables.

Art. 25. Si un membre manque à l'une de ses obligations envers le Groupement, le Conseil d'Administration pourra le suspendre par lettre recommandée avec avis de réception. Le membre ainsi suspendu perdra automatiquement sa qualité de membre, à moins que ne soit prise, à l'unanimité des membres votants, une décision tenant à le réhabiliter. La décision d'exclure un membre doit être prise par l'Assemblée Générale à la majorité absolue. Le membre dont l'exclusion est envisagée ne peut prendre part au vote.

Art. 26. Lorsqu'un membre cesse d'être membre, le Groupement procède à un apurement des comptes. Dans le cadre d'un tel apurement des comptes, le Groupement convient des sommes que le membre démissionnaire ou exclu doit verser au titre de sa souscription, ainsi que de la date de paiement.

Art. 27. Les avances effectuées par le membre démissionnaire ou exclu ne seront pas restituées et couvriront les frais inhérents à la démission, suspension ou exclusion.

Art. 28. A compter de la date de démission, de suspension ou d'exclusion, le membre est tenu de respecter les obligations suivantes, à savoir:

- ne plus se référer à l'enseigne du Groupement dans un délai de 30 jours; le membre démissionnaire, suspendu ou exclu s'interdit de travailler sous l'image et la réputation du Groupement;
- ne plus utiliser les services et les supports publicitaires qui sont éventuellement à sa disposition. Il change, le cas échéant, la présentation de ses véhicules et de ses autres outils de travail.

Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider à la majorité d'octroyer des délais supplémentaires au membre démissionnaire, suspendu ou exclu à la demande de celui-ci.

En cas de non respect de ces délais, le membre démissionnaire, suspendu ou exclu devra payer une astreinte au groupement qui est de deux-cent Euros (200 €) par jour de retard.

Art. 29. Un membre démissionnaire, suspendu ou exclu n'a pas droit au paiement d'une indemnisation sur la valeur du patrimoine du Groupement.

Art. 30. La qualité de membre ne peut pas être cédée à un tiers.

Titre 4. Administration - Surveillance

Art. 29. Le Groupement est administré par un conseil composé de trois (3) membres au minimum et de dix (10) membres au maximum, élus à la majorité absolue par l'Assemblée Générale pour une durée d'un (1) ans. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment. Par dérogation, le premier Conseil d'Administration se compose des trois (3) membres fondateurs. Leur mandat expire le trente et un décembre deux mille douze (31 décembre 2012).

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 30. Le Conseil d'Administration gère le Groupement, exécute les décisions de l'Assemblée Générale, convoque les assemblées et réunions, fait rapport à l'Assemblée Générale sur l'activité du Groupement. Il est nanti des pouvoirs les plus étendus tant en ce qui concerne les actes d'administration que les actes de disposition qui intéressent le Groupement, y compris les actions en justice tant en demandant qu'en défendant. Il élabore en particulier le Règlement d'Ordre Intérieur du Groupement.

Art. 31. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social.

Vis-à-vis des tiers le Groupement est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration, sauf dans les cas suivants:

- l'achat et la vente de tous immeubles;
- tous prêts et emprunts;

- le consentement à tous nantissements, gages, privilèges et hypothèques sur les biens du Groupement;
- le transfert de l'adresse du siège social en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg;
- toute opération rentrant dans le cadre de l'exploitation du Groupement.

Dans ces cas la signature de tous les administrateurs est nécessaire.

Art. 32. Le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres, un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent ou à un administrateur-délégué.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 33. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, voie électronique, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, voie électronique, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 34. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation du Groupement en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, membres ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 35. Le Groupement est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du président ou, à défaut, d'un administrateur-délégué. Le Conseil d'Administration a pouvoir d'attribuer des droits de signature isolée ou conjointe à d'autres personnes, même non administrateurs.

Art. 36. La surveillance du Groupement est confiée à un ou plusieurs commissaires, membres ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre 5. Assemblée Générale

Art. 37. L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente tous les membres du Groupement. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent le Groupement.

Art. 38. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année de plein droit, le premier lundi du mois de février au siège social du Groupement ou en tout autre lieu indiqué dans les convocations. Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 39. Les convocations sont expédiées aux membres au plus tard quinze (15) jours avant la réunion par écrit, voie électronique, télégramme, télex ou téléfax et elles sont accompagnées d'un ordre du jour et des pièces ou informations déterminantes y relatives.

Les convocations ne sont pas nécessaires lorsque tous les membres sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Art. 40. Le vote par procuration n'est pas admis. Le mode de scrutin est déterminé par l'Assemblée Générale. Chaque membre a droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 41. Les décisions sont prises à la simple majorité des membres présents, sauf s'il en est autrement décidé par les Statuts ou par un texte légal.

Art. 42. Les résolutions de l'Assemblée Générale sont portées à la connaissance des membres par écrit, voie électronique, télégramme, télex ou téléfax.

Art. 43. Toutes les décisions prises en réunion spontanée sont valables si elles sont prises à la majorité simple.

Art. 44. Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents Statuts doivent être prises d'un accord des trois-quarts (3/4) de tous les membres.

Titre 6. Année sociale

Art. 45. L'année sociale commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille douze (31 décembre 2012).

Art. 46. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes du Groupement sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 47. Tout membre peut prendre communication de l'inventaire et du bilan au siège social du Groupement.

Titre 7. Règlement d'Ordre Intérieur et Code d'Ethique et de Déontologie

Art. 48. Le Conseil d'Administration a la possibilité de voter un Règlement d'Ordre Intérieur ainsi qu'un Code d'Ethique et de Déontologie du Groupement précisant les droits, devoirs et obligations de ses membres qui ne seraient pas réglés par les présents Statuts. Le cas échéant, chaque membre pourra prendre connaissance desdits documents au siège du Groupement, où il sera affiché à la vue de tous et dans un lieu accessible à tous. Une copie de ces documents pourra être demandée par tout membre sur simple demande écrite adressée au Conseil d'Administration.

Art. 49. Le non respect du Règlement d'Ordre Intérieur et du Code d'Ethique et de Déontologie sera le cas échéant constitutif d'une faute grave pour le membre qui s'en rend coupable. Le Groupement se réserve le droit d'initier toute poursuite contre l'un de ses membres ou ancien membre qui lui aura causé un préjudice moral ou financier du fait de la violation de son Règlement d'Ordre Intérieur et du Code d'Ethique et de Déontologie.

Titre 8. Dissolution - Liquidation

Art. 50. Le Groupement n'est pas dissout par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un membre.

Art. 51. Le Groupement pourra être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des Statuts.

Art. 52. Lors de la dissolution du Groupement, l'Assemblée Générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre 9. Disposition générale

Art. 53. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 25 mars 1911 et à ses modifications ultérieures.

Titre 10. Frais de constitution

Art. 54. Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent au Groupement ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont à la charge des membres.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les membres fondateurs du Groupement, représentant la totalité des voix, ont pris la résolution ci-dessous en Assemblée Générale extraordinaire:

1) Est nommé en tant que Conseil d'Administration:

a. Monsieur Sébastien KOHL, commerçant, avec adresse professionnelle à L-9184 Schrondeweiler, 3 Klengbuerghaff.

b. Monsieur Frédéric DUQUENNE, agent immobilier, avec adresse professionnelle à L-9047 Ettelbrück, 18 rue Prince Henri.

c. Mademoiselle Sonia GARCIA, commerçante, avec adresse professionnelle à L-7243 Bereldange, 59 rue du dix Octobre.

2) Le siège social du Groupement est établi au 59 rue du dix Octobre, L-7243 Bereldange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte sous seing privé.

Signé par Comptoir Général Immobilier (CGI) S.à.r.l., représentée par son gérant technique, Yves BAUER; KSI, représentée par son gérant technique, Sébastien KOHL; HOME CONSULT IMMOBILIERE GIRST Josée, représentée par procuration par Frédéric DUQUENNE; IPV, représentée par son gérant technique, Bertrand WURTH; Uzfruz, représentée par son gérant technique, Sonia GARCIA.

Référence de publication: 2012093833/288.

(120130461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Valora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 73.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093848/9.

(120130237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Vasudevam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 140.331.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social de la société en date du 22 juin 2012

Après avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. d'accepter la démission de la société SV SERVICES Sàrl de ses fonctions de Commissaire aux Comptes de la société.
2. de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société ACCOUNTIS S.A, ayant son siège social au 4, Rue Jean-Pierre Probst à L-2352 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B146381. Sa mission commencera par la revue des comptes arrêtés au 31 décembre 2011 et son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Clemency, le 24 juillet 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012093849/18.

(120129695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Waterways S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 85.234.

*Extrait des résolutions prises lors de
l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 juin 2012*

Messieurs Freddy Bracke, Michel Jadot, Paul Traen et Ludovicus Renders sont renommés administrateurs. Monsieur Jozef Adriaens, employé privé, demeurant 85, route de Longwy, L-8080 Bertrange, est nommé administrateur.

BDO Audit S.A., réviseur d'entreprises agréé, est renommée réviseur aux comptes.

Tous les mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire de 2013.

Certifié conforme

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012093860/16.

(120130698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Vaulux International SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.
R.C.S. Luxembourg B 65.828.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour VAULUX INTERNATIONAL SPF SA

Référence de publication: 2012093850/12.

(120130298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Venturi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 80.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093851/9.

(120130491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Vevibalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 50.
R.C.S. Luxembourg B 120.370.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2012093852/9.
(120130274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

VIDA HOLDING S.à.r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.375.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6/7/2012. Signature.
Référence de publication: 2012093853/11.
(120130061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Avilix Group Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 148.747.

Par la présente, je vous informe de la démission de la société DMS & Associés S.à r.l. enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.477 en tant que commissaire aux comptes de votre société avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 26/07/2012.

DMS & Associés S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2012094805/13.
(120131359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Vincenzo Logrillo Promotions S à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 75.278.

Les Comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Strassen le, 25/07/2012.

Pour VINCENZO LOGRILLO PROMOTIONS S à r.l.
J. REUTER

Référence de publication: 2012093854/12.
(120129943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Vito S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue Cents.
R.C.S. Luxembourg B 152.417.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Référence de publication: 2012093856/10.
(120130671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Woodford S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 122.775.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093859/9.

(120130414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

WBB Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 134.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093861/10.

(120130006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Altice B2B Lux Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 158.466.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juin 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 10 août 2012.

Francis KESSELER
NOTAIRE

Référence de publication: 2012094828/13.

(120130983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Webmedia Group S.A., Société Anonyme Soparfi,
(anc. Aconda Investments S.A.).**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 111.884.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société datée du 26 juillet 2012 que:

- Monsieur Priit Alamaë a été révoqué de son poste d'administrateur de catégorie A avec effet immédiat; et que
- Madame Piret Roos, née le 13 juillet 1978 à Tallinn, Estonie résidant à Maarjamae 14, 10127 Tallinn, Estonie a été nommée administrateur de catégorie A avec effet immédiat et ce jusqu'au 26 juillet 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093862/15.

(120130122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Webworld Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 148.694.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 23 juillet 2012 que:

- la société EXCELIANCE SA, avec siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix représentée par son administrateur unique Monsieur Jonathan BEGGIATO démissionne de ses fonctions d'administrateur

- Valérie DEMEURE, avocate à la Cour, demeurant à L-1260 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie est nommée aux fonctions d'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée statutaire de 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jonathan BEGGIATO

Administrateur

Référence de publication: 2012093863/15.

(120129847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Webworld Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093864/9.

(120129848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

WTC Sub-Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 168.183.

Veillez noter que, suite aux changements intervenus en date du 2 juillet 2012:

- L'actionnaire n'est plus INTERAMERICAN REALTY LIMITED LIABILITY PARTNERSHIP,
mais:

WTC Holdings S.à r.l., inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167787 et dont le siège social se trouve au 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012093869/15.

(120130512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Westray Business S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 149.347.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WESTRAY BUSINESS S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2012093865/12.

(120130056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Woodbridge International Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012093867/11.

(120130759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

WP Roaming III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 15, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 109.535.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093868/10.

(120129978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

X-Lizenzen Management S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 96.661.

En date du 23 juillet 2012, Fiduciaire Continentale a dénoncé avec effet immédiat le siège de la société X-LIZENZEN MANAGEMENT S.A. en ses bureaux, sis 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, RCS Luxembourg B 96.661.

Pour extrait conforme

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

Référence de publication: 2012093870/11.

(120130078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093873/10.

(120130564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

YAPITAL Financial A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 167.278.

Im Jahre zweitausendundzwölf, den dreizehnten Juli.

Vor der unterzeichnenden MaTtre Martine SCHAEFFER, Notarin mit Amtswohnsitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft deutschen Rechts Yapital GmbH, mit Sitz Am Stadtrand 54, D-22047 Hamburg, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg unter der Nummer HRB 117675,

hier vertreten durch Herrn Matthias SCHMIDT, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, rechtmäßig ausgestellt durch zwei ihrer Geschäftsführer Herr Nils WINKLER und Herr Andreas TIEMANN, in Hamburg (Deutschland), am 22. Juni 2012.

Die vorbenannte Vollmacht bleibt, nachdem sie von dem Bevollmächtigten und der amtierenden Notarin "ne varietur" unterzeichnet wurde, der vorliegenden Urkunde zum Zweck der Registrierung beigefügt.

Die erschienene Partei, vertreten wie zuvor erläutert, bat die unterzeichnenden Notarin, Nachfolgendes auszuführen:

Die erschienene Partei ist die Alleinaktionärin von der Gesellschaft YAPITAL Financial A.G., eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburgs, mit Gesellschaftssitz in 5, rue Goethe L-1637 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 167.278 (die "Gesellschaft"). Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin am 1. März 2012, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 969 vom 14. April 2012.

Die Alleinaktionärin, vertreten wie vorbezeichnet, in ihrer Eigenschaft als Alleinaktionärin der Gesellschaft, ersuchte die Notarin, ihre folgenden Beschlüsse festzustellen:

100970

Erster Beschluss

Die Alleinaktionärin beschloss, das Grundkapital der Gesellschaft um achthunderttausend Euro (EUR 800.000) anzuheben, um es von seinem derzeitigem Betrag von dreihundertfünfzigtausend Euro (EUR 350.000), eingeteilt in fünfunddreißigtausend (35.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10), auf den Betrag von einer Million einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.150.000) durch die Ausgabe von achtzigtausend (80.000) Aktien mit einem Nennwert von jeweils zehn Euro (EUR 10), zu erhöhen, wobei diese neuen Aktien über dieselben Rechte und Verpflichtungen verfügen, wie die bereits bestehenden Aktien.

Die achtzigtausend (80.000) neuen Aktien werden ausgegeben zusammen mit einem Gesamttagio in Höhe von vier Millionen zweihunderttausend Euro (EUR 4.200.000).

Zeichnung - Einzahlung

Daraufhin erklärte die Gesellschaft Yapital GmbH, vertreten wie zuvor genannt, die achtzigtausend (80.000) neu ausgegebenen Aktien zu zeichnen und zusammen mit dem Gesamttagio vollständig einzubezahlen im Wege einer Bareinlage in Höhe von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000).

Daraufhin beschloss die Alleinaktionärin die vorgenannte Zeichnung und Einzahlung anzunehmen und achtzigtausend (80.000) neue und vollständig einbezahlte Aktien an die Alleinaktionärin auszugeben und dieser zuzuteilen.

Der Nachweis der Einzahlung des Betrages in Höhe von fünf Millionen Euro (EUR 5.000.000) wurde gegenüber der Notarin in Form eines Bankzertifikates erbracht, welche Notarin feststellt, dass die Bedingungen des Artikels 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorausgegangenen Beschlusses wird Artikel 6. Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft neugefasst und lautet fortan wie folgt:

" **Art. 6. Kapital und Aktien. (Absatz 1).** Das Grundkapital der Gesellschaft beträgt eine Million einhundertfünfzigtausend Euro (EUR 1.150.000) und ist eingeteilt in einhundertfünfzehntausend (115.000) Aktien mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10)."

Dritter Beschluss

Aus dem Betrag der Emissionsagiorücklage wird der Betrag von einhundertfünfzehntausend Euro (EUR 115.000) der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zugeführt.

Kosten

Die Aufwendungen, Kosten, Gebühren und Nebenkosten jeglicher Art, die der Gesellschaft durch die hier vorliegende Urkunde entstanden sind, werden auf ungefähr dreitausendachthundert Euro (EUR 3.800) geschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre Monat und am Tage wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung, hat der Bevollmächtigte, handelnd wie vorerwähnt, zusammen mit der beurkundenden Notarin die vorliegende Urkunde unterschreiben.

Signé: M. Schmidt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2012. LAC/2012/33792. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012093874/65.

(120130565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Xenon Media Films S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 50.697.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 14 juin 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le juge-commissaire Anita LECUIT en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en ses conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme XENON MEDIA FILMS S.A., ayant eu son siège social à L-2410 Luxembourg, 97, Reckenthal.

Pour extrait conforme
Maître Erwin SOTIRI
70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
Le liquidateur, Avocat à la Cour

Référence de publication: 2012093871/16.

(120130757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

FR Barra 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 400.559,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 153.123.

—
*Extrait des résolutions
de l'associé unique du 27 juin 2012*

En date du 27 juin 2012, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Johan Dejans, en tant que gérant de classe B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Cristina Lara, salariée, née le 10 août 1984 à Luxembourg au Grand-Duché de Luxembourg, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Gérants de classe A:

- Renato Bertani
- Brian Byrne

Gérants de classe B:

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- Hille-Paul Schut
- Cristina Lara

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Hille-Paul Schut
Mandataire

Référence de publication: 2012095128/27.

(120131465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Yoko Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 142.605.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 23 juillet 2012 lors de la réunion du Conseil de Gérance de la Société.

- Le siège social de la société est transféré du 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg au 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg à compter du 23 juillet 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

YOKO INVESTMENTS S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012093875/15.

(120130652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Yolande Coop, Société Coopérative.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 33, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 113.637.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Par mandat
Steve WILTZIUS

Référence de publication: 2012093876/11.

(120129846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Zahnmanufactur Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, op der Ahlkërrech.
R.C.S. Luxembourg B 124.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012093877/9.

(120130151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Columbus Real Value S.C.A. SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 153.940.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement du 12 juillet 2012, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution de la Société Fonds d'investissement spécialisé COLUMBUS REAL VALUE S.C.A. SICAV - FIS, société en commandite par actions sous forme d'une SICAV, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'activités, dénoncé en date du 20 avril 2012.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, Vice-Présidente du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Ferdinand BURG, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Pour la Société Fonds d'investissement spécialisé COLUMBUS REAL VALUE S.C.A. SICAV - FIS, société en commandite par actions sous forme d'une SICAV

Ferdinand BURG
Le liquidateur

Référence de publication: 2012094978/19.

(120131117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

"Croce Del Sud S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 91.927.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 17 juillet 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur SARTI Francesco et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs.

Monsieur DE BERNARDI Alexis est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme
CROCE DEL SUD S.A.
Alexis DE BERNARDI
Administrateur

Référence de publication: 2012094780/18.

(120130836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

A.C.I.E.R., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 52, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 45.945.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 23 juillet 2012, de nommer, pour une période illimitée et avec effet immédiat, Madame Mafalda RISCH, née le 28 janvier 1928 à Differdange et demeurant à 236, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange, en tant que nouveau gérant de la Société.

L'associé unique a également décidé, en date du 23 juillet 2012, de transférer la totalité des parts détenues dans la Société à Madame Mafalda RISCH, demeurant à 236, route de Luxembourg, L-8077 Bertrange, qui devient dès lors associée unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.C.I.E.R.

Référence de publication: 2012094784/16.

(120130901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

CBRE Global Investors Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 94.168.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil de gérance la Société du 09 juillet 2012

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Audit ayant pris fin en 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé (i) de ratifier le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149133, ci-après "KPMG Luxembourg", pour l'exercice social clos au 31 décembre 2011 et de (ii) de reconduire le mandat du réviseur d'entreprises agréé KPMG Luxembourg pour l'exercice social clos au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Pour la Société

- / Eric Binon / Daniel Laurencin

Gérance / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012094945/20.

(120131318) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 146.352.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale
des actionnaires tenue à Luxembourg le 24 juillet 2012*

L'Assemblée décide de nommer comme réviseur

ERNST & YOUNG

7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2

L-5365 Münsbach

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2012.

AON Services Luxembourg & CO S.C.A.
Référence de publication: 2012094795/16.
(120130798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Anmaur Holdings (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 16.164.936,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 127.909.

—
Rectificatif du dépôt L110072159 déposé le 11/05/2011

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared,

Mr. Tom Koshelowsky, born on March 31, 1969 in Montréal (Canada) residing at 30 Beach Lane, Sandypport, SP-63817, Nassau, Bahamas (hereafter referred to as the "Sole Member"),

duly represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated March 30, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that the Sole Member is the sole member of Anmaur Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 127.909, incorporated by a deed received by Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg on May 3, 2007 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1336, on July 3, 2007 and amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg on March 8, 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter referred to as the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best interest of the Company, in accordance with the agenda below:

Agenda

1. Transfer of the registered office of the Company;
2. Approval of the interim accounts of the Company as of March 31, 2011;
3. Approval of a repurchase shares agreement to be entered between the Company and the Sole Member;
4. Approval to grant power to the sole manager of the Company in view of the redemption of the shares;
5. Confirmation of the compliance of the redemption with articles 492 and following of the amended law dated August 10, 1915 on commercial companies;
6. Decrease of the corporate capital by cancellation of the Class J Shares through repurchase and cancellation of the entire Class J Shares and determination of the cancellation value per share;
7. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction of the corporate capital of the Company; and
8. Any other business.

First resolution

The Sole Member decided to transfer the registered office of the Company from 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg to 300C route de Thionville, L-5884 Hesperange.

Second resolution:

The Sole Member resolved to approve the interim accounts of the Company as of March 31, 2011, as submitted by the sole manager of the Company.

The pro forma interim balance sheet as of March 31, 2011 of the Company, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the Sole Member of the Company and the notary, will remain attached to the present minutes and will be filled together with the present deed, with the registration authorities.

Third resolution

The Sole Member resolved to approve the entering by the Company as purchaser into a repurchase shares agreement with the Sole Member as seller with regard to the redemption of Class J Shares of the Company.

100975

Fourth resolution

The Sole Member resolved to grant power to the sole manager of the Company to redeem 1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class J Shares of the Company which were purchased in view of their subsequent cancellation.

Fifth resolution

The Sole Member confirmed that the redemption of the entire Class J Shares of the Company was in compliance with articles 49-2 and following of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Sixth resolution

The Sole Member decided to decrease the corporate capital of the Company by an amount of USD 1,614,745.-(one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five US Dollars) by cancellation of the Class J Shares through the repurchase and cancellation of the entire Class J Shares. This repurchase and cancellation of the entire Class J Shares was based on a calculation made pursuant to article 6.3 of the articles of association on the basis of the interim accounts as of March 31, 2011 as determined by the sole manager of the Company.

Pursuant to article 6.3.1 of the articles of association of the Company the cancellation value per share shall be equal to the total cancellation amount amounting to USD 2,492,796.35 (two million four hundred ninety-two thousand seven hundred ninety-six US Dollars and thirty-five cents) divided by the number of shares issued in the Class J Shares, namely 1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five).

Consequently, the Sole Member noted that the cancellation value per share amounted to USD 1.54 (one US Dollars and fifty-four cents).

Following the cancellation of the entire Class J Shares, based on the aforementioned calculation, the holders of Class J Shares were therefore entitled to receive an amount of USD 2,492,796.35 (two million four hundred ninety-two thousand seven hundred ninety-six US Dollars and thirty-five cents) whose payment will be made by the assignment of a promissory note issued by the Company for a total amount of USD 2,492,796.35 (two million four hundred ninety two thousand seven hundred ninety-six US Dollars and thirty-five cents).

Consequently, the corporate capital of the Company was reduced from its current amount of USD 16,164,936.-(sixteen million one hundred sixty-four thousand nine hundred thirty-six US Dollars) to the amount of USD 14,550,191.(fourteen million five hundred fifty thousand one hundred ninety-one) represented by 1,632,231 Class A Shares, 1,614,745 Class B Shares, 1,614,745 Class C Shares, 1,614,745 Class D Shares, 1,614,745 Class E Shares, 1,614,745 Class F Shares, 1,614,745 Class G Shares, 1,614,745 Class H Shares, and 1,614,745 Class I Shares, with a nominal value of USD 1.-(one US Dollar) each.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Member decided to amend article 5 of the articles of association to be read as follows:

“ **Art. 5. Capital - Shares.** “The issued share capital of the Company is set at USD 14,550,191.(fourteen million five hundred fifty thousand one hundred ninety-one US Dollar) divided into:

1,632,231 (one million six hundred thirty-two thousand two hundred thirty-one) Class A Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class B Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class C Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class D Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class E Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class F Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class G Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class H Shares,
1,614,745 (one million six hundred fourteen thousand seven hundred forty-five) Class I Shares,
each share with a nominal value of USD 1.-(one US Dollar) and with such rights and obligations as set out in the present articles of association.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease have been estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.EUR).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente-et-un mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Tom Koshelowsky, né le 31 mars 1969 à Montréal (Canada), demeurant à 30 beach Lane, Sandport, SP-63817, Nassau, Bahamas (ci-après l'«Associé Unique»);

dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 30 mars 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire instrumentant:

I. d'acter que l'Associé Unique est l'associé unique de la société à responsabilité limitée Anmaur Holdings (Luxembourg) Sàrl, ayant son siège social au L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.909, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1336 le 3 juillet 2007, dont les statuts ont été modifiés par un acte reçu par Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'ordre du jour ci-dessous:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société;
2. Approbation des comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 31 Mars, 2011;
3. Approbation d'une convention d'acquisition de parts sociales conclue entre la Société et l'Associé Unique;
4. Approbation de donner mandat au gérant unique de la Société en vue du rachat des parts sociales;
5. Confirmation de la conformité du rachat avec l'article 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
6. Réduction du capital social par annulations des parts sociales catégorie J par voie de rachat et annulation de l'entièreté des parts sociales de catégorie J et détermination de la valeur d'annulation de chaque part;
7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital social de la Société;
8. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 300C route de Thionville, L-5884 Hesperange.

Second résolution:

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intermédiaires de la Société arrêtés au 31 mars 2011, comme soumis par le gérant unique de la Société.

Les comptes intermédiaires de la Société établis au 31 mars 2011, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire représentant l'Associé Unique et le notaire resteront annexés au présent procès-verbal ensemble avec la procuration pour être soumis ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'Associé Unique de la Société a décidé d'approuver la conclusion, par la Société en qualité d'acquéreur, d'une convention d'acquisition de parts sociales avec l'Associé Unique en qualité de vendeur et portant sur le rachat des parts sociales de catégorie J de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de donner mandat au gérant unique de la Société afin de racheter 1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la Société de catégorie J qui ont été rachetées en vue de leur annulation subséquente.

Cinquième résolution

L'Associé Unique de la Société a confirmé que le rachat de l'entière part des parts sociales de catégorie J de la Société était en conformité avec les articles 49-2 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Sixième résolution

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 1.614.745,-(un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq dollars américains) par annulation des parts sociales de catégorie J par voie de rachat et annulation de l'entière part des parts sociales de catégorie J. Ce rachat et cette annulation de l'entière part des parts sociales de catégorie J ont été basés sur un mode de calcul en vertu de l'article 6.3 des statuts sur base des comptes intermédiaires arrêtés au 31 mars 2011, comme déterminé par le gérant unique de la Société.

En vertu de l'article 6.3.1 des statuts de la société la valeur d'annulation de chaque part sociale devrait être égale au montant total d'annulation d'un montant de USD 2.492.796,35-(deux millions quatre cents quatre-vingt-douze mille sept cents quatre-vingt-seize dollars américains trente-cinq cents) divisé par le nombre de parts sociales émises dans la catégorie J, soit 1.614.745.

Par conséquent, l'Associé Unique a noté que la valeur d'annulation par part sociale était évaluée à USD 1,54-(un dollar américain cinquante-quatre cents).

Suite à l'annulation de l'entière part des parts sociales de la catégorie J, basée sur le mode de calcul susmentionné, les détenteurs des parts sociales de catégorie J étaient donc en droit de recevoir un montant de USD 2.492.796,35-(deux millions quatre cents quatre-vingt-seize mille sept cents quatre-vingt-seize dollars américains et trente-cinq cents) dont le paiement sera effectué par le transfert de créance émise par la Société pour un montant total de USD 2.492.796,35-(deux millions quatre cents quatre-vingt-douze mille sept cents quatre-vingt-seize dollars américains et trente-cinq cents).

Par conséquent, le capital social de la Société a été réduit de son montant actuel USD 16.164.936,-(seize millions cent soixante-quatre mille neuf cents trente-six dollars américains) au montant de USD 14.550.191,-(quatorze millions cinq cents cinquante mille cent quatre-vingt-onze dollars américains) représenté par 1.632.231 parts sociales de la catégorie A, 1.614.745 parts sociales de la catégorie B, 1.614.745 parts sociales de la catégorie C, 1.614.745 parts sociales de la catégorie D, 1.614.745 parts sociales de la catégorie E, 1.614.745 parts sociales de la catégorie F, 1.614.745 parts sociales de la catégorie G, 1.614.745 parts sociales de la catégorie H, et 1.614.745 parts sociales de la catégorie I, chaque part sociale ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain).

Septième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social - Parts sociales.** Le capital social est fixé à USD 14.550.191,-(quatorze millions cinq cents cinquante mille cent quatre-vingt-onze dollars américains) représenté par:

1.632.231 (un million six cents trente-deux mille deux cents trente et une) parts sociales de la catégorie A,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie B,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie C,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie D,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie E,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie F,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie G,
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie H, et
1.614.745 (un million six cents quatorze mille sept cents quarante-cinq) parts sociales de la catégorie I,
chaque part sociale ayant une valeur nominale de USD 1,-(un dollar américain), avec tous les droits et obligations tel que déterminés dans les présents statuts et toutes ayant été entièrement libérées».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante par son mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 avril 2011. Relation: LAC/2011/16621. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094793/220.

(120131241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Alegis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 54, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 135.512.

Durch Beschluss der Gesellschafterversammlung vom 20. Juli 2012 wurde mit sofortiger Wirkung und auf unbestimmte Dauer zum Geschäftsführer bestellt:

- Herr Volker Aloysius Becker, geb. 10.07.1970 in D-Wadern, wohnhaft in Johannisstraße 4, 66620 Nonnweiler, Deutschland

Abweichend von der Grundsatzregelung der Satzung kann jeder Geschäftsführer die Gesellschaft auch alleine vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 27.07.2012.

Für die Gesellschaft

Volker Becker

Geschäftsführer

Référence de publication: 2012094821/18.

(120131418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-5220 Sandweiler, 2, rue Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 151.621.

Auszug aus dem Protokoll der Versammlung der Geschäftsführung vom 10. Juli 2012

Es wurde wie folgt beschlossen:

den Sitz der „BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg“, mit Wirkung zum 1. Juli 2012, von L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 59, nach L-5220 Sandweiler, rue Hiel 2, zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 26. Juli 2012.

Für BIS MULTISERWIS - Niederlassung Luxemburg

Gesellschaft mit beschränkter Haftung ausländischen Rechts.

FIDUNORD S.à.r.l.

Référence de publication: 2012094897/16.

(120131101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Aprix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 58.323.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2012

Monsieur DE BERNARDI Alexis, Monsieur GALIONE Gioacchino et Monsieur REGGIORI Robert sont renommés administrateurs pour une nouvelle période d'un an.

Monsieur Robert REGGIORI est renommé président du conseil d'administration pour toute la durée de son mandat.

Monsieur DONATI Régis est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme

APRIX S.A.

Alexis DE BERNARDI / Gioacchino GALIONE

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012094849/18.

(120130834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

AR-Lux S.à r.l. - Matériaux de Construction, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5740 Filsdorf, 16, Buchholzerweg.

R.C.S. Luxembourg B 57.251.

Herr Alexander Rinke wohnhaft in Marienholzstrasse 69, in D-54292 TRIER

Filsdorf, den 18. Juni 2012.

Alexander Rinke.

Référence de publication: 2012094851/9.

(120130838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Association rue Philippe II, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 1, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg F 9.228.

—
STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association est dénommée «Association rue Philippe II», a.s.b.l.». Son siège est à Luxembourg.

Art. 2. La durée de l'association est illimitée; elle pourra être dissoute en tout temps. L'année sociale est celle du calendrier.

Art. 3. L'association est indépendante en matière politique, religieuse et idéologique

Art. 4. Objet. L'association a pour objet d'assurer la promotion des enseignes «Retail» membres de la rue Philippe II - avenue de la Porte Neuve, via l'organisation de certains événements. Elle désire contribuer au rayonnement de ses membres par l'apport de fonds dans des manifestations ou autres objets de promotions.

L'association peut se fédérer avec des associations apparentées et s'affilier à des fédérations internationales de même orientation.

Art. 5. Affiliation, Démission, Exclusion. Sont admis comme membres de fait, sous réserve de la bonne réception de tous les éléments administratifs requis par l'asbl, l'ensemble des commerces et autre activité ayant une activité commerciale et exerçant rue Philippe II et avenue de la Porte Neuve.

Art. 6. La qualité de membre se perd par l'arrêt de l'activité professionnel ou la délocalisation de l'enseigne vers une autre adresse que celles précitées.

Art. 7. Par l'adhésion aux présents statuts chaque membre s'interdit tout acte préjudiciable à l'objet social de l'association et tout acte qui serait de nature à porter atteinte à la considération et à l'honneur des membres de l'association. Toute infraction à la présente disposition entraîne l'exclusion définitive prononcée par le conseil d'administration. Les membres exclus ou démissionnaires n'ont aucun droit à la fortune de l'association.

Art. 8. Administration. L'activité de l'association s'exerce à travers son unique organe qui est son conseil d'administration:

Art. 9. Le conseil d'administration représente l'ensemble des administrateurs. Il est convoqué avec un préavis de quinze jours portant indication de l'ordre du jour arrêté par le Président du conseil d'administration. Le conseil d'administration est souverain dans ses décisions.

Art. 10. Le conseil d'administration peut être réuni extraordinairement autant de fois que l'intérêt de l'association l'exige. Il doit l'être lorsqu'un cinquième des membres de fait ont fait la demande motivée. Dans ce dernier cas le conseil d'administration doit être convoqué dans le délai d'un mois avec un préavis de quinze jours portant indication de l'ordre du jour.

Art. 11. Le vote au conseil d'administration se fait par les administrateurs. En cas d'empêchement, le conseil d'administration décide de cas en cas du mode de vote. Il ne peut être décidé que sur les questions figurant à l'ordre du jour. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. En cas de partage des voix, la proposition est rejetée.

Art. 12. Le conseil d'administration. L'association est administrée par un conseil d'administration qui se compose de 3 membres effectifs associés au moins élus pour trois ans. Celui-ci désigne en outre des membres suppléants dont le nombre ne pourra dépasser trois et qui remplacent les membres effectifs en cas d'empêchement. Le mode de remplacement des membres effectifs par les membres suppléants fera l'objet d'un règlement d'ordre intérieur à arrêter par le conseil d'administration.

Art. 13. Les élections se font à la majorité simple des membres de fait.

Art. 14. L'année comptable commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Le premier exercice prendra exceptionnellement cours le jour de la constitution et prendra fin le 31 décembre 2012.

Art. 15. Le conseil d'administration désigne, au sein du conseil d'administration, un président, un vice-président, un secrétaire général et un trésorier.

En règle générale, l'a.s.b.l. sera engagée par la signature conjointe de deux membres effectifs du conseil d'administration.

Le président représente l'association. Il surveille et assure l'exécution des statuts. Il fait convoquer le conseil d'administration chaque fois qu'il le juge nécessaire, Il en dirige les réunions.

En cas d'empêchement le président est remplacé par le membre le plus âgé du conseil d'administration.

Le secrétaire général est chargé de la convocation du conseil d'administration, de la rédaction des procès-verbaux, de la correspondance nécessaire pour la bonne gestion de l'association et de la conservation des archives.

Les documents et correspondances engageant la responsabilité de l'association sont signés et contresignés par le président et le secrétaire général ou leurs représentants.

Le trésorier est chargé de la tenue des livres comptables.

Il effectue le paiement des dépenses qui doivent être visées au préalable par le président ou le secrétaire général. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Il peut, sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs à l'un de ses membres. Il est tenu de soumettre, tous les ans, à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Le trésorier est responsable de l'encaisse vis-à-vis de l'association. Toutes les décisions sont prises à la majorité simple. En cas de partage la voix du président est prépondérante.

Art. 16. Commission de révision. Le contrôle de la gestion financière se fait par une commission de révision de deux membres. Les membres sortants sont rééligibles. Les vérificateurs de caisse ont pour mission de contrôler l'ensemble des opérations financières et d'en dresser un procès-verbal qui sera soumis au comité.

Art. 17. Une délibération de l'assemblée générale est nécessaire pour les objets suivants:

- 1° la modification des statuts;
- 2° la nomination et la révocation des administrateurs;
- 3° l'approbation des budgets et des comptes;
- 4° la dissolution de la société.

L'assemblée doit être convoquée par les administrateurs ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande.

Tous les membres de l'association doivent être convoqués aux assemblées générales. L'ordre du jour doit être joint à cette convocation. Toute proposition, signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle, doit être portée à l'ordre du jour.

Il sera loisible aux associés de se faire présenter à l'assemblée générale par un autre associé (ou par un tiers ???).

Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à la majorité des voix des membres de fait présents, sauf dans le cas où il en est décidé autrement par les statuts ou par la loi.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation, et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres de fait. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres de fait ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres de fait présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres de fait sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Art. 18. Modification des statuts. Les présents statuts ne peuvent être modifiés que d'après les modalités prévues à l'article 20 de la loi du 21 avril 1928.

Art. 19. Dissolution de l'association. L'assemblée générale ne peut prononcer la dissolution de l'association qui si les deux tiers de ses membres de fait sont présents. Si cette condition n'est pas remplie, il pourra être convoqué une seconde réunion qui délibérera valablement quel que soit le nombre des membres de fait présents. La dissolution ne sera admise que si elle est votée à la majorité des deux tiers des membres de fait présents.

Toute décision qui prononce la dissolution, prise par une assemblée ne réunissant pas les deux tiers des membres de fait de l'association, est soumise à l'homologation du tribunal civil.

Le conseil d'administration se prononcera sur l'affectation des biens et/ou des fonds à des oeuvres spéciales ou professionnelles.

Art. 20. Tous les cas non prévus par la loi et les statuts sont tranchés par le conseil d'administration.

Dispositions transitoires

Associés:

- Christopher VANDERFELT, né le 26/02/1971 à Bruxelles (Belgique) et demeurant au 208, Avenue de la Faiencerie à L-1511 Luxembourg
 - Thierry SMETS, né le 01/12/1956 à Wilrijk (Belgique) et demeurant au 31, rue de la Paix à L-7244 Luxembourg
 - Robert GOERES, né le 23/09/1971 à Luxembourg et demeurant au 26, rue de la Forêt Verte à L-7340 Luxembourg
- Référence de publication: 2012094857/112.
(120131188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.117.763.200,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

—
AUSZUG

Aus den Beschlüssen der Gesellschafter anlässlich der jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft vom 28. Juni 2012 geht hervor, dass die Gesellschafter der Gesellschaft das Mandat von KPMG AUDIT S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in L-2520 Luxembourg, 9, Allée Scheffer und eingetragen im Handelsund Gesellschaftsregister Luxemburg (Registre de commerce et des sociétés Luxembourg) unter der Nummer B 103.590 als Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft verlängert hat, dies bis zur jährlichen ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres 2012 beschließt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2012094868/18.

(120130900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

**Wildwood, Société à responsabilité limitée,
(anc. Wildwood 1).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 170.077.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Strategic Value Global Opportunities Fund II, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, duly represented by its General Partner, SVGO Global GP II, LLC, here represented by Ms. Laure Jacquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Greenwich on 11 July 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Wildwood 1, a société à responsabilité limitée having its registered office at 22, Grand-rue, L-1660 Luxembourg (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on 7 June 2012, not yet registered with the R.C.S. Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the denomination of the Company from "Wildwood 1" to "Wildwood".

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to change the purpose of the Company.

Third Resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 2 and article 4 of the articles of incorporation of the Company, which shall as of now read as follows:

" **Art. 2.** "The purpose of the Company is the holding of (i) equity interests, in any form whatsoever, including stock, shares and partnership interests, in other companies, (ii) loans, bonds, debentures, obligations, notes, advances, claims, participations and sub-participations in bank debt and other debt of Luxembourg or foreign companies acting as debtors, borrowers or obligors and other debt instruments and securities, whether unsecured or secured by equipment, personal property, real property, receivables and other collateral, issued or assumed by companies domiciled either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, and (iii) real property located in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, as well as the holding of ownership interests, shares and other equity in other companies, as direct and indirect subsidiaries of the Company, which hold the aforementioned interests, securities, instruments and property.

The Company may further purchase debt instruments and securities issued by other parties, guarantee obligations, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company and may also acquire, hold and dispose of stock and other equity interests in such companies.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose."

" **Art. 4.** The Company is incorporated under the name of "Wildwood'."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand two hundred Euro (EUR 1.200.-).

WHEREOF the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, such proxy-holder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendzwoölf, den dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg,

Ist erschienen:

Strategic Value Global Opportunities Fund II, L.P., eine limited partnership gegründet und bestehend nach dem Recht von Delaware, mit Sitz in c/o Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, New Castle County, Delaware 19808, vertreten durch ihr General Partner, SVGO Global GP II, LLC.,

hier vertreten durch Laure Jacquet, Angestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Greenwich, am 11. Juli 2012.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung ne varietur durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin (die „Alleinige Gesellschafterin“) von Wildwood 1, einer société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums von Luxemburg, mit Sitz in 22, Grand-rue, L-1660 Luxemburg, gegründet gemäß Urkunde des Notars Maître Martine Schaeffer am 7. Juni 2012, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (die «Gesellschaft»).

Die Alleinige Gesellschafterin, die das gesamte Kapital der Gesellschaft vertritt, hat folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Der Alleinige Gesellschafter hat beschlossen, den Namen der Gesellschaft von „Wildwood 1“ auf „Wildwood“ zu ändern.

Zweiter Beschluss

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den Zweck der Gesellschaft zu ändern.

Dritter Beschluss

Im Anschluss an den oben genannten Beschlüssen hat die Alleinige Gesellschafterin beschlossen, Artikel 2 und Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abzuändern, der nun wie folgt lauten soll:

« **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist Zweck der Gesellschaft ist das Halten von (i) Kapitalbeteiligungen jeglicher Art, einschließlich Aktien und Gesellschafteranteile, in anderen Gesellschaften (ii) Krediten, Schuldscheinen, Darlehen, Forderungen, Beteiligungen, Unterbeteiligungen in Bankschulden oder anderen Schulden in luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, die als Schuldner oder Kreditnehmer handeln, und anderer Schuldtitel und Wertpapiere - ob ungesichert oder gesichert durch Einrichtungen, persönliches Eigentum, Außenstände und andere Sicherheiten, die von Gesellschaften mit Sitz in Luxemburg oder im Ausland ausgegeben oder übernommen werden, und von (iii) Grundstücken jeglicher Art in Luxemburg oder im Ausland, sowie von Eigentumsbeteiligungen, Aktien und anderen Anteilen in Gesellschaften, wie etwa direkten oder indirekten Filialen der Gesellschaft, die die oben genannten Beteiligungen, Wertpapiere, Instrumente und Grundstücke halten bzw. besitzen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Schuldtitel und Wertpapiere erwerben, die von anderen Parteien herausgegeben werden, sowie Gesellschaften, in denen sie direkte oder indirekte Beteiligungen hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren, deren Verpflichtungen nachkommen oder sie auf andere Weise unterstützen. Die Gesellschaft kann zudem Aktien oder andere Beteiligungen in solchen Gesellschaften erwerben, halten oder veräußern.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.»

« **Art. 4.** Die Gesellschaft führt die Bezeichnung „Wildwood“.»

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass der vorliegenden Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200.-) geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen des Erschienenen diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, der dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene gemeinsam mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: L. Jacquet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juillet 2012. LAC/2012/34696. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095720/113.

(120131389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

BGP Holdings Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 39.750,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 109.580.

—
EXTRAIT

Le siège social du réviseur d'entreprises agréé de la société, à savoir ERNST & YOUNG, se trouve désormais au:
- 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Pour BGP HOLDINGS EUROPE S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2012094891/14.

(120131346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Builders Re, Builders Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.

R.C.S. Luxembourg B 78.673.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094905/10.

(120130877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Cellotek Holding (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 140.680.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2012, que Monsieur Johan Smits a démissionné de sa fonction comme administrateur B de la société avec effet du 30 juin 2012. L'associé unique a décidé de nommer comme nouvel administrateur A la personne suivante avec effet au 1^{er} juillet 2012:

- Madame Petra BAND, fiscaliste, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau. Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin avec les mandats des autres administrateurs en fonction, à savoir à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012094922/16.

(120131452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Celloteck Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.455.

EXTRAIT

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2012, que Monsieur Johan Smits a démissionné de sa fonction comme gérant B de la société avec effet du 30 juin 2012. L'associé unique a décidé de nommer comme nouvelle gérante A la personne suivante avec effet au 1^{er} juillet 2012:

- Madame Petra BAND, fiscaliste, née à Horn (Autriche), le 2 septembre 1980, demeurant professionnellement à L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012094921/15.

(120131450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Czech Real Estate Regions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.307.

Extrait des résolutions de des associés du 1^{er} novembre 2011

Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Monsieur Antonin JAKUBSE, demeurant à V. Novaka 1122, Rudna u Prahy, Postal Code 252 19, République Tchèque, en remplacement de Monsieur Frantisek KOCH.

- Monsieur Milan JANKU, demeurant à Nad Strakovkou 1391/6, Prague 6, Postal Code 160 00, République Tchèque, en remplacement de Monsieur Vladimir CHLAD.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012094935/15.

(120131033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

C.H.I.P. S.A., ClearingHouse for Intellectual Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Esch-sur-Alzette, 278, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 170.388.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-neuf juin.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Jan JANSEN, physicien, né le 18 mai 1968 à Mol (B), demeurant à B-3000, Leuven, De vier vaantjes, 37
2. Monsieur Hans SEEUWS, manager en communication, né le 13 avril 1978 à Antwerpen (B), demeurant à B-2530 Boechout, Vremdesesteenweg, 44
3. Monsieur Geert DEBYSER, informaticien, né le 2 juin 1969 à Diksmuide (B), demeurant à B-3001 Leuven, Rots-poelstraat 371

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: «ClearingHouse for Intellectual Property S.A.», en abrégé «C.H.I.P. S.A.»

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique à tout autre endroit à l'intérieur de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se seront produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet les services administratifs et commerciaux de bureau ainsi que la gestion de son propre portefeuille de propriétés intellectuelles.

De plus la société pourra participer sous quelques formes que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet de la société ou susceptible de contribuer à son développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE-ET-UN MILLE CINQ EUROS (31.005.- €), représenté par dix mille trois cent trente-cinq (10.335) actions avec une valeur nominale de trois euros (3.- €) chacune.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs sortants sont rééligibles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il le décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué A.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier pour finir le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Jan JANSEN, prénommé	3.445
- Monsieur Hans SEEUWS, prénommé	3.445
- Monsieur Geert DEBYSER, prénommé	3.445
Total:	10.335

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de TRENTE-ET-UN MILLE CINQ EUROS (31.005.- €) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ NEUF CENTS EUROS (900.- €).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2013.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), celui des administrateurs-délégués à deux (2) et celui des commissaires à un (1).

Deuxième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jan JANSEN, prénommé;
- Monsieur Hans SEEUWS, prénommé;
- Monsieur Geert DEBYSER, prénommé.

Troisième résolution:

Sont nommés aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Monsieur Jan JANSEN, prénommé, administrateur-délégué A
- Monsieur Hans SEEUWS, prénommé, administrateur-délégué B

Quatrième résolution:

Est nommé commissaire aux comptes:

ARIETIS CONSULTING S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.781.

Cinquième résolution:

Le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en 2017.

Sixième résolution:

L'adresse de la société est fixée à L-1471 Luxembourg, 278, route d'Esch.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Septième résolution:

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateurs-délégués avec tous pouvoirs pour engager la société par leur seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: DEBYSER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2012. Relation: LAC/2012/30541. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivré aux fins de la publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094925/161.

(120130908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Cloverleaf International Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.525.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012094926/12.

(120131505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2012.

Maître Léonie GRETHEN

Notaire

Référence de publication: 2012094928/12.

(120131138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Dunlion Sarl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.978.

—
Extrait des Résolutions d'associé unique du 26 juillet 2012

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Jorrit Cromptvoets en tant que gérant de la Société avec effet au 06 Juillet 2012
- de nommer Jan Willem Overheul, né le 04 janvier 1982 à Neerijnen, Pays-Bas, demeurant professionnellement au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet au 06 Juillet 2012 et pour une durée illimitée

Luxembourg, le 26 juillet 2012.

Valérie Ingelbrecht.

Référence de publication: 2012094999/15.

(120131020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Crown Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 170.330.

—
Suite au contrat de cession de parts du 17 juillet 2012, des parts sociales ont été transférées comme suit:

- La société United International Management (Malta) Limited a transféré ses 125 parts sociales à la société Leipziger Eins Ltd, dont le siège social se trouve au Babrow Building, AI-2640 The Valley Anguilla, enregistrée sous la forme d'une «Limited Company» auprès du «Anguilla British West Indies Registrar of Companies», sous le numéro: 2170768

Luxembourg, le 27.07.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Crown Investments S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2012094934/16.

(120131471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

CMS Management Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 81.525.

—
*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire
de l'Actionnaire Unique qui s'est tenue le 23 juillet 2012*

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Actionnaire unique de CMS Management Services SA (la «Société»), tenue le 23 juillet 2012, il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat de M. Ramon van Heusden ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de M. Hans van de Sanden ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de M. Phillip Williams ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de Mme Christelle Ferry ayant son adresse professionnelle au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017;

- de renouveler le mandat de M. Luc de Vet ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société avec effet immédiat, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2017.

Luxembourg, le 23 juillet 2012.

Ramon van Heusden / Christelle Ferry

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012094975/29.

(120131408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

Cloche d'Or S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 94.133.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 25 mai 2012, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Denis Kleuters, avec adresse au 78, Ricarda - Huch - Strasse, 61350 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne
- Sascha Schadly, avec adresse au 76, Beethovenstrasse, 65812 Bad Soden Am Taunus, Allemagne
- Siegmund Schnadt-Grollmisch, avec adresse au 1, An Der Leimenkaut, 61352 Bad Homburg vor der Höhe, Allemagne
- Harald Prier, avec adresse au 11, Wettersteinerstrasse, 86836 Untermeitingen, Allemagne

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013;

2. renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2012 et qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2012.

Référence de publication: 2012094971/20.

(120131776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SCI Magritte, Société Civile.

Siège social: L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg E 4.845.

STATUTS

L'an deux mille douze, le cinquième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jean-Marc Albert SOUVIGNIER, commerçant, né le 18 janvier 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8611 Platen, 7, rue du Pont;

et

2.- Monsieur Drago UBALDO, commerçant, né le 3 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

Lesquelles parties comparantes ont arrêté comme suit les statuts d'une société civile, qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. La société a pour objet l'acquisition, la vente, la gestion, la location, la mise en valeur et l'exploitation d'immeubles à acquérir ou qu'elle pourrait détenir, exclusivement pour son propre compte, tant au Luxembourg, qu'à l'étranger.

La société pourra dans le cadre de son activité notamment consentir des hypothèques et autres privilèges ou se porter caution réelle d'engagement, y compris en faveur de tiers, mais dans ce dernier cas seulement après autorisation de l'assemblée générale.

La société pourra de façon générale entreprendre toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet et qui seront de nature à en faciliter le développement.

Art. 2. La société prend la dénomination de "SCI MAGRITTE".

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par anticipation par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité des voix et des participants.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Roeser.

Art. 5. Le capital social est fixé à QUATRE MILLE EUROS (EUR 4.000,-) représenté par QUATRE CENTS (400) parts d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune, réparties comme suit:

- a) Monsieur Jean-Marc SOUVIGNIER, préqualifié, DEUX CENTS (200) parts sociales.
- b) Monsieur Drago UBALDO, préqualifié, DEUX CENTS (200) parts sociales.

Toutes les parts ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de QUATRE MILLE EUROS (EUR 4.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé en observant l'article 1690 du Code Civil.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Sous réserve de conventions particulières entre associés, elles ne pourront être cédées à des tiers non associés qu'avec l'agrément des associés décidant à l'unanimité.

En cas de démembrement du droit de propriété en usufruit et nue-propiété, les attributs du droit de propriété se répartissent comme suit:

- a) le droit de vote aux assemblées générales est exercé par l'usufruitier;
- b) le droit à percevoir les dividendes distribués appartient à l'usufruitier;
- c) les droits portant sur les réserves et les bénéfices non distribués appartiennent au(x) nu(s)-propriétaire(s).

Pour ce qui n'est pas réglé par le présent article, les droits respectifs des nus-propriétaires et usufruitiers sont réglés par les dispositions du code civil luxembourgeois applicables en la matière.

Art. 7. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés.

L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs des associés ne mettra pas fin à la société qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture.

Chaque part est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

Art. 8. Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans la répartition des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à la majorité des parts sociales.

Art. 10. Les décisions modifiant les statuts sont prises à la majorité des trois quarts (3/4) de toutes les parts existantes.

Art. 11. Les articles 1832 et 1872 du Code civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Les prédits associés, ici présents, se réunissent en assemblée générale et prennent, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

Sont nommés gérant pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Jean-Marc Albert SOUVIGNIER, commerçant, né le 18 janvier 1959 à Luxembourg, demeurant à L-8611 Platen, 7, rue du Pont;

(ii) Monsieur Drago UBALDO, commerçant, né le 3 juillet 1959 à Luxembourg, demeurant à L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.

2) La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances à l'égard des tiers par la signature conjointe des deux gérants.

3) Le siège social de la société est établi au 31, rue de Hellange, L-3327 Crauthem.

100992

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant es qualité qu'il agit, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jean-Marc Souvignier, Drago Ubaldo, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 6 juillet 2012. LAC / 2012 / 31758. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095593/90.

(120131824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.

SCI Magueritte, Société Civile.

Siège social: L-3327 Crauthem, 31, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg E 4.845.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mil douze, le dix-huitième jour de juillet.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Monsieur Jean-Pierre Dias, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg, agissant au nom et pour le compte des comparants à l'acte numéro 41.995 du répertoire du notaire soussigné tel que mentionné ci-dessous, en vertu de pouvoirs lui ainsi conférés,

Lequel comparant, a exposé ce qui suit:

En date du 05 juillet 2012, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 41.995 de son répertoire, un acte de constitution d'une société civile sous la dénomination de SCI MAGRITTE, ayant son siège social au 31, rue de Hellange, L-3327 Crauthem.

Ledit acte a été soumis aux formalités de l'enregistrement le 06 juillet 2012 portant les références LAC/2012/31758.

Or le requérant déclare par les présentes avoir constaté une erreur matérielle de dactylographie portant sur la dénomination de la société à constituer qui doit être lu «SCI MAGUERITTE» au lieu de «SCI MAGRITTE».

Par la présente, le soussigné, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés comme dit ci-avant requiert la rectification de l'erreur comme suit:

Version erronée

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «SCI MAGRITTE».

Version rectifiée qui remplace la version erronée

« **Art. 2.** La société prend la dénomination de «SCI MAGUERITTE».

Le reste de l'acte demeurant inchangé.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 juillet 2012. LAC / 2012 / 34622. Reçu 12.-

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juillet 2012.

Référence de publication: 2012095594/36.

(120131824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2012.
